

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

Ligue Nationale De Lutte Contre Les Maladies Cardiovasculaires

Siège Principal : Hôpital ibn Sina 5ème étage - Rabat



تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة الملك محمد السادس

العصبة الوطنية لمقاومة أمراض القلب و الشرايين

المقر الرئيسي : مستشفى ابن سينا - الطابق الخامس - الرباط

Urgences Cardiovasculaires 24h/24

05 37 67 48 88

مستعجلات أمراض القلب 24 س / 24

CONVENTION D'ACCES AUX SOINS

AU PROFIT DES ADHERENTS

DE L'ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DU MINISTERE DE L'INCLUSION ECONOMIQUE, DE LA PETITE ENTREPRISE, DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES



LA LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRE, créée par le Dahir n°1-77-334 du 25 CHAOUAL 1397 (9 OCTOBRE 1977) dont le siège social est situé à l'Hôpital Ibn Sina – 5ème étage– SOUISSI - RABAT. Représentée Par Son Président, le Professeur ABDELAZIZ MAAOUNI. Désignée ci-après par la « LIGUE ».

D'UNE PART,

ET

L'ASSOCIATION DES OEUVRES SOCIALES DU MINISTERE DE L'INCLUSION ECONOMIQUE, DE LA PETITE ENTREPRISE, DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES « AOS Emploi », dont le siège sis à : Angle Rue AL Joumayz et Al Mawz, Hay Riad Rabat, représentée par son Président : Monsieur SAMIR HAMDI, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

Ci-après dénommée, « AOS Emploi ».

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Vu les statuts de l'association des Œuvres Sociales du Personnel du Département de L'Emploi, Fonctionnaires de l'association des œuvres sociales du Ministère de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences « AOS Emploi », lui conférant la mission de promouvoir, développer et renforcer des actions sociales au profit de ses adhérents et leurs familles à charge, notamment en matière de l'accès aux soins, de l'aide sociale, et de la prévention contre les maladies.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de mettre en place un cadre de partenariat entre les parties désignées ci-dessus et fixe les modalités et les conditions permettant aux membres de la AOS, adhérents de la CNOPS, l'accès aux soins, interventions et explorations dispensées par la Ligue Nationale de Lutte contre les Maladies Cardiovasculaires dans les meilleures conditions.

ARTICLE 2 : Les bénéficiaires de la convention

- L'adhérent d'AOS Emploi ;
- Les conjoints de l'adhérent ;
- Les enfants à charge de l'adhérent ;
- Les enfants handicapés de l'adhérent sans limite d'âge ;
- Les conjoints et enfants à charge de l'adhérent décédé.

ARTICLE 3 : Libre choix

L'adhérent et sa famille gardent le libre choix des prestataires de soins, des médecins, tel que cela prévu par la Loi 65-00 instituant l'AMO.



Article 4 : Engagements des parties

« La LIGUE » s'engage à :

- Respecter l'esprit et les termes de la présente convention ;
- Accepter les adhérents de la AOS figurant sur les bases de données de la CNOPS ;
- Tout mettre en œuvre pour garantir la qualité des soins, une bonne qualité d'accueil et d'admission des patients, le respect de la Tarification Nationale de Référence et un système transparent de facturation ;
- Admettre le patient sans exiger le dépôt de caution ou l'avance des frais d'hospitalisation ;
- Effectuer les démarches et formalités de demande et d'obtention de prise en charge auprès de la CNOPS ;
- Informer « AOS Emploi » des cas médicaux et sociaux difficiles concernant les adhérents, des prestations nouvelles servies, et des changements de procédures d'accès aux soins ;
- Participer aux actions de prévention menées par « AOS Emploi » en faveur de ses adhérents et leurs ayants droit ;

« AOS Emploi » s'engage à :

- Respecter l'esprit et les termes de la présente convention ;
- Communiquer par tous les moyens appropriés toutes informations relatives aux termes de la convention, ses avantages et les modalités d'accéder aux services de la ligue. ;
- Organiser en partenariat avec la ligue, des actions de prévention et de dépistage des maladies en faveur des adhérents et leurs familles.

Article 5 : Prestations couvertes

Tous les actes médicaux prévus par la nomenclature générale des actes professionnels qui font partie du panier de soins couverts par le régime de base AMO-CNOPS et géré par la CNOPS.

Par ailleurs Les frais afférents aux prestations et qui ne sont pas couverts par l'AMO, restent du ressort exclusif des adhérents de l'« AOS Emploi » et leur famille à charge, ils doivent être apportés à la connaissance des adhérents par les services d'entrée de la Ligue à l'occasion des formalités de l'accès.

« AOS Emploi » ne saurait, en aucun cas, être tenue au paiement de dits frais.

Article 6 : Modalités d'admission aux soins.

Toutes les hospitalisations chirurgicales et médicales des adhérents d'«AOS Emploi» et leurs ayants droit à la Ligue, nécessitent obligatoirement l'accord préalable de la CNOPS, et la présentation de la CIN, la Carte professionnelle, la carte mutuelle de l'adhérent, ainsi que les justificatifs de l'identité du patient.

La Ligue ne peut accorder l'admission du malade qu'après avoir reçu la prise en charge correspondante à la demande dûment, signée et cachetée, sauf dans le cas d'admission en urgence. Celle-ci devra être justifiée par le médecin traitant et régularisée au plus tard dans les 48 heures qui suivent.

En cas de refus de prise en charge par la CNOPS, cette décision sera notifiée directement et immédiatement à l'adhérent bénéficiaire qui devra supporter les frais de l'hospitalisation.



Article 7 : Grille tarifaire

Les prestations servies dans le cadre de cette convention seront facturées sur la base des frais engagés suivant la Grille Tarifaire TNR ainsi que les accords tarifaires signés entre la LIGUE et la CNOPS.

La tarification comprend le séjour, la nourriture, les honoraires des médecins, la surveillance postopératoire, les actes médicaux nécessaires, les soins infirmiers, les honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste, les frais du bloc opératoire, le consommable médical, la pharmacie, les actes de radiologies, les frais d'analyses.

En cas de complication postopératoire éventuelle nécessitant une prolongation de l'hospitalisation et de l'hospitalisation en réanimation, LA LIGUE devra demander une nouvelle prise en charge, muni d'un rapport médical du médecin traitant et tous les justificatifs nécessaires.

Article 8 : Traitement des données à caractère personnel

La LNLCCMV, et l'AOS s'engagent, dans le respect des dispositions de la Loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel promulguée par le Dahir n°1-09-15 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) et du Décret n°2-09-165 du 25 Jumada I 1430 pris pour l'application de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, tant en leurs noms qu'en celui de leurs personnels, à ne pas divulguer ou transférer à des tiers, à quelque titre que ce soit, les informations échangées à l'occasion de la présente convention.

Article 9 : Date d'effet et durée

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature, pour une durée d'une année renouvelable par tacite de reconduction.

Elle peut être dénoncée par l'un ou l'autre des parties, trois mois avant sa date d'expiration par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : Règlement des litiges

Les termes de cette convention n'engagent en aucun cas la responsabilité d'«AOS Emploi». Les litiges qui peuvent survenir entre les bénéficiaires et la ligue seront traités à l'amiable.

Le Représentant de l'Association des Œuvres
Sociales du Ministère de l'Inclusion Economique,
De la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences

Association des Œuvres Sociales de l'Emploi
Président : Samir HAMDI

Samir HAMDI

16 DEC 2021

Le Représentant de
La Ligue Nationale de Lutte
contre les Maladies Cardiovasculaires

Pr. Adil BENSOUDA
Directeur Médical
Ligue Nationale de Lutte Contre
les Maladies Cardiovasculaires
INPE 101100428

16.12.2021



GRILLE TARIFAIRE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI
LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES



تمتت الرعاية السامية لصاحب الجلالة
العصبة الوطنية لمقاومة أمراض
القلب و الشرايين

ACCORD TARIFAIRE ENTRE LA CNOPS ET LA LIGUE NATIONALE DE
LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES

GRILLE N°1 : TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES D'EXPLORATION			
DESIGNATION	CODE	CODE ACTE	TARIFS en DHS
Le forfait comprend :			
■ Deux jours d'hospitalisation en secteur clinique			
■ Bilan biologique conformément à la cotation de la NABM en vigueur : Ionogramme sanguin, urée, créatinine, glycémie, NFS, TP (certains paramètres sont répétés aussi souvent que nécessaire)			
ANGIOGRAPHIE ABDOMINALE ET /OU THORACIQUE ET /OU RENALE ET/ OU CEREBRALE ET/ OU PULMONAIRE HEM/ANG ABD; HEM/ANG THO; HEM/ANG REN; HEM/ANG CER; HEM/ANG PUL	HEM/ANG ...	W499	2 500,00
ANGIOGRAPHIE MEMBRES SUPERIEURS ET/ OU CAROTIDIENNE	HEM/ANG MBS HEM/ANG CAR	W599	2 500,00
ANGIOGRAPHIE MEMBRES INFERIEURS	HEM/ANG MBI	W598	2 500,00
CORONAROGRAPHIE + VENTRICULOGRAPHIE GAUCHE SOUS DEUX INCIDENCES	HEM/COR	Y100	4 500,00
CATHETERISME CARDIAQUE DROIT ET/OU GAUCHE	HEM/CAT	Y299	2 200,00
BIOPSIE MYOCARDIQUE	HEM/BIO	Y298	3 000,00
EXPLORATION FAISCEAU DE HIS	EPH/HIS	Y600	4 000,00
ECHOGRAPHIE DE STRESS	ECH/DOB	R499	1 150,00
ECHOGRAPHIE TRANSOSOPHAGIENNE	ECH/ETO	R498	750,00
ECHO-DOPPLER CARDIAQUE	ECH/ETT	R400	450,00
ECHO-DOPPLER ARTERIEL PERIPHERIQUE	EDV/MBA	R497	450,00
ECHO-DOPPLER VEINEUX PERIPHERIQUE	EDV/MBV	R496	450,00
ECHO-DOPPLER CERVICAL	EDV/CER	R495	450,00
EPREUVE D'EFFORT	EEF/EES	H508	450,00
HOLTER ECG	HOL/ECG	H507	400,00
HOLTER TENSIONNEL	HOL/HTA	H599	400,00
TILT TEST	RYT/TTT	H598	300,00
RECHERCHE DES POTENTIELS TARDIFS	ECG/RPT	H597	300,00
EXPLORATION DU SYSTEME NERVEUX AUTONOME	DYS/SNA	H596	750,00



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI
LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES



تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة
العصبة الوطنية لمقاومة أمراض
القلب و الشرايين

**ACCORD TARIFAIRE ENTRE LA CNOPS ET LA LIGUE NATIONALE DE
LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES**

GRILLE N°2 : TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES DE CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
DESIGNATION	CODE	CODE ACTE	TARIFS en DHS
SONDE DE STIMULATION	EPH/STI	Y699	2 000,00
STIMULATION OESOPHAGIENNE	EPH/OES	Y602	350,00
THROMBOLYSE (STREPTOKINASE)	USI/THR	H594	3 000,00
BALLON DE CONTRE-PULSION INTRA-AORTIQUE : 01 BALLON + POSE	REA/BIA	Y400	12 000,00
Le forfait comprend :			
■ Hospitalisation quatre jours maximum en secteur clinique			
■ Hospitalisation un jour en unité de soins intensifs (si nécessaire)			
■ Bilan biologique conformément à la cotation de la NABM en vigueur : Ionogramme sanguin, urée, créatinine, glycémie, NFS, TP, TCA (certains paramètres sont répétés aussi souvent que nécessaire)			
DILATATION ARTERE(S) CORONAIRE(S) SANS STENT	HEM/DIL COR	Y499	16 500,00
DILATATION ARTERE(S) CORONAIRE(S) + 01 STENT NU + POSE	HEM/DIL COR + 1STN	Y498	24 500,00
DILATATION ARTERE(S) CORONAIRE(S) + 02 STENTS NUS + POSE	HEM/DIL COR + 2STN	Y497	32 500,00
DILATATION ARTERE(S) CORONAIRE(S) + 01 STENT ACTIF + POSE	HEM/DIL COR + 1STA	Y496	46 500,00
DILATATION ARTERE(S) CORONAIRE(S) + 01 STENT ACTIF + 01 STENT NU + POSE	HEM/DIL COR + 1STA + 1STN	Y495	39 600,00
DILATATION ARTERE(S) CORONAIRE(S) + 02 STENT ACTIFS + POSE	HEM/DIL COR + 2 STA	Y690	47 100,00
DILATATION ARTERE(S) CORONAIRE(S) + 03 STENTS ACTIFS + POSE	HEM/DIL COR + 3 STA	Y689	59 600,00
DILATATION ARTERE(S) CORONAIRE(S) + 03 STENTS NUS + POSE	HEM/DIL COR + 3STN	Y691	28 700,00
DILATATION ARTERE(S) CORONAIRE(S) + 01 STENT ACTIF + 02 STENTS NUS + POSE	HEM/DIL COR + 1STA + 2STN	Y684	42 600,00
DILATATION ARTERE(S) CORONAIRE(S) + 02 STENTS ACTIFS + 01 STENT NU + POSE	HEM/DIL COR + 2STA + 1STN	Y685	52 100,00
ANGIOPLASTIE A HAUT RISQUE SOUS PERFUSION D'UN ANTI GP IIb/IIIa + 01 STENT NU + POSE	HEM/DIL COR + AGR + 1STN	Y494	27 000,00
ANGIOPLASTIE A HAUT RISQUE SOUS PERFUSION D'UN ANTI GP IIb/IIIa + 02 STENTS NUS + POSE	HEM/DIL COR + AGR + 2STN	Y493	35 000,00
ANGIOPLASTIE A HAUT RISQUE SOUS PERFUSION D'UN ANTI GP IIb/IIIa + 01 STENT ACTIF + POSE	HEM/DIL COR + AGR + 1STA	Y492	49 000,00
ANGIOPLASTIE A HAUT RISQUE SOUS PERFUSION D'UN ANTI GP IIb/IIIa + 02 STENT ACTIFS + POSE	HEM/DIL COR + AGR + 2STA	Y687	49 600,00
ANGIOPLASTIE A HAUT RISQUE SOUS PERFUSION D'UN ANTI GP IIb/IIIa + 03 STENTS ACTIFS + POSE	HEM/DIL COR + AGR + 3 STA	Y686	62 100,00
ANGIOPLASTIE A HAUT RISQUE SOUS PERFUSION D'UN ANTI GP IIb/IIIa + 02 STENTS ACTIFS + 01 STENT NU + POSE	HEM/DIL COR + AGR + 2STA + 1STN	Y683	54 600,00
ANGIOPLASTIE A HAUT RISQUE SOUS PERFUSION D'UN ANTI GP IIb/IIIa + 01 STENT ACTIF + 02 STENT NU + POSE	HEM/DIL COR + AGR + 1STA + 2STN	Y682	44 600,00
ANGIOPLASTIE A HAUT RISQUE SOUS PERFUSION D'UN ANTI GP IIb/IIIa + 03 STENT NUS + POSE	HEM/DIL COR + AGR + 3 STN	Y688	31 200,00
DILATATION ARTERE(S) PERIPHERIQUE(S) SANS STENT	HEM/DIL PER	Y491	9 000,00



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI
LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES MALADES CARDIOVASCULAIRES



تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة
العصبة الوطنية لمقاومة أمراض
القلب و الشرايين

**ACCORD TARIFAIRE ENTRE LA CNOPS ET LA LIGUE NATIONALE DE
LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES**

DILATATION ARTERE(S) PERIPHERIQUE(S) + 01 STENT + POSE	HEM/DIL PER + 1STN	Y490	17 000,00
DILATATION ARTERE(S) PERIPHERIQUE(S) + 02 STENTS + POSE	HEM/DIL PER + 2STN	Y489	25 000,00
DILATATION VALVAIRE MITRALE	HEM/DIL MIT	Y403	20 000,00
DILATATION VALVAIRE PULMONAIRE	HEM/DIL PUL	Y487	12 000,00
DILATATION VALVAIRE TRICUSPIDE	HEM/DIL TRI	Y486	9 000,00
DILATATION VALVAIRE AORTIQUE	HEM/DIL AOR	Y401	8 000,00
DILATATION ARTERE CAROTIDE AVEC MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE PROTECTION + 01 STENT + POSE	HEM/DIL CAR + SPC + 1STN	Y488	27 000,00
Le forfait comprend :			
■ Deux jours d'hospitalisation en secteur clinique			
■ Bilan biologique conformément à la cotation de la NABM en vigueur : Ionogramme sanguin, urée, créatinine, glycémie, NFS, TP (Certains paramètres sont répétés aussi souvent que nécessaire)			
■ Une écho-doppler cardiaque			
SEPTOSTOMIE DE RASHKIND	HEM/RKD	H523	8 000,00



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI
LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES MALADES CARDIOVASCULAIRES



تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة
العصبة الوطنية لمقاومة أمراض
القلب و الشرايين

**ACCORD TARIFAIRE ENTRE LA CNOPS ET LA LIGUE NATIONALE DE
LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES**

GRILLE N°2 SUIVE : TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES DE CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
DESIGNATION	CODE	CODE ACTE	TARIFS en DHS
Le forfait comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ Hospitalisation quatre jours maximum en secteur clinique ■ Hospitalisation un jour en unité de soins intensifs (si nécessaire) ■ Bilan biologique conformément à la cotation de la NABM en vigueur : Ionogramme sanguin, urée, créatinine, glycémie, NFS, TP (Certains paramètres sont répétés aussi souvent que nécessaire) ■ Une écho-doppler cardiaque (C.A. et C.I.A.) ■ Une échographie transoesophagienne (C.I.A.) 			
FERMETURE PERCUTANEE CANAL ARTERIEL		H748	20 000,00
FERMETURE PERCUTANEE DE COMMUNICATION INTERAURICULAIRE		H747	45 000,00
Le forfait comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ Hospitalisation six jours maximum en secteur clinique ■ Hospitalisation un jour en unité de soins intensifs (si nécessaire) ■ Bilan biologique conformément à la cotation de la NABM en vigueur : Ionogramme sanguin, urée, créatinine, glycémie, NFS, TP (certains paramètres sont répétés aussi souvent que nécessaire) ■ Une écho-doppler cardiaque ■ Pose d'une sonde de stimulation temporaire (si nécessaire) 			
PACE MAKER MONO CHAMBRE	EPH/PMK VVI	Y605	24 000,00
PACE MAKER DOUBLE CHAMBRE	EPH/PMK DDD	Y606	34 000,00



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI
LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES



تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة
العصبة الوطنية لمقاومة أمراض
القلب و الشرايين

ACCORD TARIFAIRE ENTRE LA CNOPS ET LA LIGUE NATIONALE DE LUTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES

CHANGEMENT DE BOITIER PACE MAKER MONO CHAMBRE		Y607	12 000,00
CHANGEMENT DE BOITIER PACE MAKER DOUBLE CHAMBRE		Y693	18 000,00
CHANGEMENT DE BOITIER PACE MAKER TRIPLE CHAMBRE		Y692	31 000,00

NOMENCLATURE ET TARIFICATION MEDICINE NUCLEAIRE

ACTES NON FAIT ACTUELLEMENT A LA L.N.L.C.M.C.V.

ACTE DE SCINTIGRAPHIE EN EXTERNE INFERIEUR A 1500 DH A PAYER INTEGRALEMENT PAR LE PATIENT

*ACTE EGAL OU SUPERIEUR A 1500 DH PRIS EN CHARGE A HAUTEUR DE 80% PAR TIERS PAYANT ET A PAYER A RAISON DE 20% PAR LE PATIENT

DESIGNATION	CODE	CODE ACTE	TARIFS en DHS
SCINTIGRAPHIE CAVITAIRE AU REPOS (GAMMA ANGIO REPOS)	NCL/GAR	V199	1 000,00
SCINTIGRAPHIE CAVITAIRE A LA DOBUTAMINE (GAMMA ANGIO DOBUTAMINE)	NCL/GAD*	V198	1 600,00*
SCINTIGRAPHIE MYOCARDIQUE AU PYROPHOSPHATE	NCL/PYR*	V197	1 800,00*
SCINTIGRAPHIE MYOCARDIQUE AU THALLIUM AU REPOS ET AVEC REDISTRIBUTION	NCL/TLR*	V196	3 000,00*
SCINTIGRAPHIE MYOCARDIQUE AU THALLIUM DIPYRIDAMOLE	NCL/TLD*	V195	3 500,00*
SCINTIGRAPHIE MYOCARDIQUE AU THALLIUM A L'EFFORT	NCL/TLE*	V194	3 500,00*
SCINTIGRAPHIE MYOCARDIQUE AU MIBI AU DIPYRIDAMOLE	NCL/MBD*	V193	3 500,00*
SCINTIGRAPHIE MYOCARDIQUE AU MIBI A L'EFFORT	NCL/MBE*	V192	3 500,00*
SCINTIGRAPHIE MYOCARDIQUE THALLIUM DIPYRIDAMOLE + SCINTIGRAPHIE CAVITAIRE AU REPOS	NCL/TLD + GAR*	V191	4 000,00*
SCINTIGRAPHIE MYOCARDIQUE AU THALLIUM A L'EFFORT + SCINTIGRAPHIE CAVITAIRE AU REPOS	NCL/TLE + GAR*	V190	4 000,00*
TOMOSCIPTIGRAPHIE MYOCARDIQUE AU THALLIUM AU REPOS ET AVEC REDISTRIBUTION + SCINTIGRAPHIE MYOCARDIQUE AU MIBI A L'EFFORT	NCL/TLR + MBE*	V188	5 000,00*
SCINTIGRAPHIE THYROIDIENNE	NCL/STH	V187	600,00
SCINTIGRAPHIE PARATHYROIDIENNE	NCL/PTH*	V186	3 500,00*
SCINTIGRAPHIE OSSEUSE	NCL/SOS	V185	1 000,00
SCINTIGRAPHIE VESICULE BILIAIRE	NCL/SVB*	V184	1 500,00*
SCINTIGRAPHIE ABDOMINALE	NCL/SAB*	V183	1 500,00*
SCINTIGRAPHIE RENALE	NCL/SRE*	V182	1 800,00*
SCINTIGRAPHIE PULMONAIRE DE PERFUSSION	NCL/SPP	V181	1 000,00
SCINTIGRAPHIE PULMONAIRE DE VENTILATION	NCL/SPV	V180	2 000,00*
SCINTIGRAPHIE PULMONAIRE AU GALLIUM	NCL/SPG	V179	3 500,00*
SCINTIGRAPHIE PULMONAIRE DE VENTILATION + SCINTIGRAPHIE PULMONAIRE DE PERFUSSION	NCL/SPV + SPP	V178	2 500,00*
SCINTIGRAPHIE GASTRIQUE	NCL/SGV*	V177	1 500,00*
SCINTIGRAPHIE OESOPHAGIENNE	NCL/SOR	V176	1 300,00
RADIOSYNOVIORHESIE	NCL/RSV*	V175	3 000,00*



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI
LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES



تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة
العصبة الوطنية لمقاومة أمراض
القلب و الشرايين

**ACCORD TARIFAIRE ENTRE LA CNOPS ET LA LIGUE NATIONALE DE
LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES**

GRILLE N°3 : TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES DE CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE A CŒUR OUVERT					
DESIGNATION	CODE	CODE ACTE	TARIFS en DHS		
CCO/1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FERMETURE COMMUNICATION INTERAURICULAIRE ▪ COMMISSUROTOMIE À CŒUR OUVERT ▪ MONOPONTAGE CORONAIRE ▪ RÉSECTION DU MYXOME DE L'OREILLETTE ▪ RÉSECTION DU DIAPHRAGME SOUS-AORTIQUE ▪ FERMETURE DE FISTULE CORONARIENNE SOUS C.E.C. ▪ CURE DE KISTE HYDATIQUE DU CŒUR SOUS C.E.C. ▪ THROMBECTOMIE INTRACARDIAQUE ▪ CURE D'UNE STÉNOSE PULMONAIRE ▪ ANASTOMOSE CAVO-BIPULMONAIRE ▪ RÉINSERTION DE PROTHÈSE VALVULAIRE ▪ ... 	<ul style="list-style-type: none"> CCO 1/1 CCO 1/2 CCO 1/3 CCO 1/4 CCO 1/5 CCO 1/6 CCO 1/7 CCO 1/8 CCO 1/9 CCO 1/10 CCO 1/11 	<ul style="list-style-type: none"> H699 H698 H697 H696 H695 H694 H693 H692 H691 H690 H689 	52 000,00	
CCO/2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FERMETURE COMMUNICATION INTERVENTRICULAIRE ▪ CURE DE CARDIOPATHIE CONGÉNITALE MAJEURE : TETRALOGIE DE FALLOT RÉGULIÈRE, CANAL ATRIO-VENTRICULAIRE ▪ CURE D'ANÉVRYSME DE L'AORTE THORACIQUE DESCENDANTE ▪ CURE D'ANÉVRYSME DU VENTRICULE GAUCHE ▪ ... 	<ul style="list-style-type: none"> CCO 2/1 CCO 2/2 CCO 2/3 CCO 2/4 	<ul style="list-style-type: none"> H688 H687 H686 H685 	60 000,00	
CCO/3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PONTAGES CORONAIRES ▪ ANNULOPLASTIE AVEC ANNEAU PROTHÉTIQUE ▪ ... 	<ul style="list-style-type: none"> CCO 3/1 CCO 3/2 	<ul style="list-style-type: none"> H684 H683 	70 000,00	
CCO/4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ REMPLACEMENT VALVULAIRE ▪ DOUBLE ANNULOPLASTIE AVEC ANNEAUX PROTHÉTIQUES ▪ REMPLACEMENT DE L'AORTE ASCENDANTE AVEC TUBE PROTHÉTIQUE ▪ ... 	<ul style="list-style-type: none"> CCO 4/1 CCO 4/2 CCO 4/3 	<ul style="list-style-type: none"> H682 H681 H680 	80 000,00	
CCO/5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ REMPLACEMENT VALVULAIRE + ANNULOPLASTIE AVEC ANNEAU PROTHÉTIQUE ▪ ANNULOPLASTIE AVEC ANNEAU PROTHÉTIQUE + PONTAGES CORONAIRES ▪ CURE DE COMMUNICATION INTERVENTRICULAIRE POST INFARCTUS DU MYOCARDE AVEC OU SANS PONTAGE ▪ CHIRURGIE COMBINÉE : PONTAGES CORONAIRES + CAROTIDE ▪ PONTAGES CORONAIRES SOUS ASSISTANCE CIRCULATOIRE PAR BALLON DE CONTRE-PULSION INTRA-AORTIQUE ▪ ... 	<ul style="list-style-type: none"> CCO 5/1 CCO 5/2 CCO 5/3 CCO 5/4 CCO 5/5 	<ul style="list-style-type: none"> H679 H678 H677 H676 H675 	90 000,00	

GRILLE N°3 SUITE : TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES DE CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE A CŒUR OUVERT

DESIGNATION	CODE	CODE	TARIFS en
-------------	------	------	-----------



**ACCORD TARIFAIRE ENTRE LA CNOPS ET LA LIGUE NATIONALE DE
LUTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES**

			ACTE	DHS
CCO/6	<ul style="list-style-type: none"> DOUBLE REMPLACEMENT VALVULAIRE REEMPLACEMENT VALVULAIRE + PONTAGES CORONAIRES CURE DE DISSECTION AORTIQUE REEMPLACEMENT VALVULAIRE + DOUBLE ANNULOPLASTIE AVEC ANNEAUX PROTHETIQUES ... 	CCO 6/1 CCO 6/2 CCO 6/3 CCO 6/4	H674 H673 H672 H671	100 000,00
CCO/7	<ul style="list-style-type: none"> DOUBLE REMPLACEMENT VALVULAIRE + ANNULOPLASTIE TRICUSPIDE AVEC ANNEAU PROTHETIQUE CURE D'ANEVRYSME THORACO-ABDOMINAL CURE DE DISSECTION AORTIQUE + REMPLACEMENT DE LA VALVE AORTIQUE REEMPLACEMENT VALVULAIRE + REMPLACEMENT DE L'AORTE ASCENDANTE AVEC TUBE PROTHETIQUE DOUBLE REMPLACEMENT VALVULAIRE + PONTAGES CORONAIRES ... 	CCO 7/1 CCO 7/2 CCO 7/3 CCO 7/4 CCO 7/5	H670 H669 H668 H667 H666	110 000,00
CCO/8	<ul style="list-style-type: none"> DOUBLE REMPLACEMENT VALVULAIRE + PONTAGES CORONAIRES + ANNULOPLASTIE TRICUSPIDE AVEC ANNEAU PROTHETIQUE TRIPLE REMPLACEMENT VALVULAIRE CURE DE CARDIOPATHIE CONGENITALE MAJEURE : TRANSPOSITION DES GROS VAISSAUX ... 	CCO 8/1 CCO 8/2 CCO 8/3	H665 H664 H663	120 000,00

GRILLE N°4 : TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES DE CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE A COEUR FERME			
DESIGNATION	CODE	CODE ACTE	TARIFS en DHS
INTERVENTION A COEUR FERME : CCF/1			25 000,00



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI
LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES MALADES CARDIOVASCULAIRES



تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة
العصبة الوطنية لمقاومة أمراض
القلب و الشرايين

**ACCORD TARIFAIRE ENTRE LA CNOPS ET LA LIGUE NATIONALE DE
LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES**

	<ul style="list-style-type: none"> • COMMISSUROTOMIE À CŒUR FERMÉ • CURE DE COARCTATION DE L'AORTE • FERMETURE DE CANAL ARTÉRIEL • INTERVENTION DE BALOCK AVEC TUBE PROTHETIQUE • FERMETURE DE FISTULE CORONAIRE • PÉRICARDECTOMIE • CERCLAGE DE L'ARTÈRE PULMONAIRE • ... 	CCF 1/1 CCF 1/2 CCF 1/3 CCF 1/4 CCF 1/5 CCF 1/6 CCF 1/7	H658 H657 H656 H655 H654 H653 H652	
INTERVENTION VASCULAIRE PÉRIPHÉRIQUE : CCF/2	<ul style="list-style-type: none"> • PONTAGE FÉMORO-POPLITÉ • PONTAGE AORTO-FÉMORAL • CHIRURGIE CAROTIDIENNE • ... 	CCF 2/1 CCF 2/2 CCF 2/3	H651 H650 H649	25 000,00
INTERVENTION VASCULAIRE ABDOMINALE OU THORACIQUE : CCF/3	<ul style="list-style-type: none"> • CHIRURGIE DE L'AORTE ABDOMINALE • ABLATION D'ADÉNOME SURRÉNALIEN • CHIRURGIE DE L'ARTÈRE RÉNALE • ABLATION D'UN PHÉOCHROMOCYTOME • CHIRURGIE DE LA VEINE CAVE INFÉRIEURE • ... 	CCF 3/1 CCF 3/2 CCF 3/3 CCF 3/4 CCF 3/5	H648 H647 H646 H645 H644	45 000,00
AUTRES ACTES CHIRURGICAUX : CCF/4	<ul style="list-style-type: none"> • CHIRURGIE DES VARICES • DRAINAGE PÉRICARDIQUE CHIRURGICAL • CURE DE FISTULE ARTERIO VEINEUSE PÉRIPHÉRIQUE • CURE DE FAUX ANÉVRYSME ARTÉRIEL • ABLATION DU PACÉMAKER • CHIRURGIE RÉPARATRICE POUR ESCARRES FESSIÈRES • EMBOLÉCTOMIE ARTÉRIELLE PÉRIPHÉRIQUE • CURE D'UNE ÉVENTRATION • CURE D'HÉMATOME PARIÉTAL • ... 	CCF 4/1 CCF 4/2 CCF 4/3 CCF 4/4 CCF 4/5 CCF 4/6 CCF 4/7 CCF 4/8 CCF 4/9	H643 H642 H641 H640 H639 H638 H637 H636 H635	5 000,00

GRILLES N°3 ET N°4 : TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES DE CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE

REMARQUE : HOSPITALISATION PRE -OPÉRAIRE
LES ANNEXES « GRILLE N°3 ET GRILLE N°4 » PAGES 10 A 12 PRÉSENTENT - A TITRE INDICATIF - LES EXPLORATIONS, LE BILAN BIOLOGIQUE ET AUTRES EXAMENS
A EFFECTUER AVANT L'ACTE DE CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE QUI SONT HORS FORFAIT .



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI

LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE

LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES



تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة

العصبة الوطنية لمقاومة أمراض

القلب و الشرايين

ACCORD TARIFAIRE ENTRE LA CNOPS ET LA LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES

DESIGNATION		TARIFS en DHS
CCO/1	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 14 JOURS	52 000,00
CCO/2	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 14 JOURS	60 000,00
CCO/3	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 14 JOURS	70 000,00
CCO/4	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 14 JOURS	80 000,00
CCO/5	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 14 JOURS	90 000,00
CCO/6	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 14 JOURS	100 000,00
CCO/7	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 14 JOURS	110 000,00
CCO/8	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 14 JOURS	120 000,00
CCO/x + R	ACTE REDUX	H66210 000,00
CCO/x + B	ACTE AVEC POSE D'UN BALLON INTRA-AORTIQUE	H661 10 000,00
CCO/x + E	ACTE EN CAS D'ENDOCARDITE	H66010 000,00
CCO/x + A	ACTE AVEC TRAITEMENT CHIRURGICAL DES TROUBLES DU RYTHME	H65910 000,00
CCF/1	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 10 JOURS	25 000,00
CCF/2	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 7 JOURS	25 000,00
CCF/3	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 8 JOURS	45 000,00
CCF/4	TARIFICATION POUR INTERVENTION ET SEJOUR MAXIMUM DE 3 JOURS	5 000,00

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

Ligue Nationale De Lutte Contre Les Maladies Cardiovasculaires

Siège Principal : Hôpital ibn Sina 5ème étage - Rabat

Urgences Cardiovasculaires 24h/24



05 37 67 48 88

تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة الملك محمد السادس

العصبة الوطنية لمقاومة أمراض القلب و الشرايين

المقر الرئيسي : مستشفى ابن سينا - الطابق الخامس - الرباط

مستعجلات أمراض القلب 24 س / 24

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI
LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE
LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES



تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة
العصبة الوطنية لمقاومة أمراض
القلب و الشرايين

ACCORD TARIFAIRE ENTRE LA CNOPS ET LA LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES

TARIFICATION JOURNEE D'HOSPITALISATION		
DESIGNATION	CODE	TARIFS EN DHS
SECTEUR REANIMATION	JREA	1800,00
SECTEUR UNITE SOINS INTENSIFS	JSI	1400,00
SECTEUR CLINIQUE	JMED	600,00

LE TARIF « JOURNEE D'HOSPITALISATION » COUVRE LES CHARGES SUIVANTES :

- PHARMACIE EN RAPPORT AVEC LA PATHOLOGIE CARDIOVASCULAIRE ;
- FONGIBLES ET JETABLES ;
- RADIO POUMONS ;
- ELECTROCARDIOGRAMME ;
- HONORAIRES MEDECINS ;
- SOINS INFIRMIERS ET KINESITHERAPIE ;
- LITERIE - HYGIENE ;
- RESTAURATION.